



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 29 :**

SIGNATURE DE CONVENTION  
INSTALLATION D'UN  
OBSERVATOIRE DE SURETE DES  
TRANSPORTS EN COMMUN DE  
L'AGGLOMERATION BORDELAISE

**Séance ordinaire du 22 Janvier 2013**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 22 Janvier 2013

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 28**

**Absent : 0**

**Excusés : 7**

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MLLE MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusés avec procuration** : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME CAZABONNE-DINIER (à MME CAZAURANG), M. QUANCARD (à MLLE MACERON-CAZENAVE), M. ASSERAY (à MME DE PONCHEVILLE), M. FARGEON (à MME SOULAT), MME TRAORE (à M. JALABERT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ)

**Absent** :

**Secrétaire** : M. VALLEIX

Accusé certifié exécutoire

**DOSSIER N° 29 : SIGNATURE DE CONVENTION**  
**INSTALLATION D'UN OBSERVATOIRE DE SURETE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE**

Réception par le préfet : 28/01/2013

Publication : 26/01/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves PRIGENT

Après plusieurs séances de travail, les services de l'Etat (Préfecture, Education Nationale, Police et Gendarmerie Nationale etc.), les communes membres de la CUB et les sociétés KEOLIS et SNCF ont décidé de mettre en place un observatoire de sûreté des transports en commun.

Les actes d'incivilités et les faits de délinquance créent un sentiment d'insécurité tant chez les personnels des sociétés de transport que chez les usagers. Conçu comme une réponse coordonnée à ces actes, l'observatoire a pour objectif de mettre en place une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

L'observatoire est coprésidé par le Préfet délégué pour la défense et la sécurité, par le Procureur de la République et le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Une instance plénière associant l'ensemble des signataires est également mise en place.

Cette stratégie se décline en 5 fiches actions :

- Mise en commun des bases de données et d'analyse (en temps réel devant aboutir à une cartographie de la délinquance). Il est à noter que les communes seront informées mensuellement des faits marquants commis sur leur territoire,
- Prévention de l'alcoolisation des jeunes,
- Prévention situationnelle (étude de l'environnement des arrêts de transports en commun en vue d'améliorations de nature à faire reculer le sentiment d'insécurité),
- Concevoir et conduire des actions de sécurisation (aux heures et lieux les plus sensibles),
- Formation et communication (en direction des établissements scolaires et formations des personnels de Kéolis et de la SCNF).

Cette convention est conclue pour une durée illimitée.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article 1 :** Donne un avis favorable à cette convention créant un observatoire de sûreté des transports de l'agglomération bordelaise.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire et notamment la convention ci-annexée.

Fait et délibéré le 22 Janvier 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET